

CHLOROPHYLLE-ENVIRONNEMENT

6, rue des Merles - 62220 CARVIN

Mail : chlorophylle-environnement@orange.fr



**Association indépendante de toute option
dogmatique, politique, philosophique ou religieuse
et de tout pouvoir administratif ou politique**



Monsieur le Préfet du Nord
12, rue Jean Sans Peur.
CS20003
59039 LILLE cedex

Carvin le 12 novembre 2014

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général : Monsieur Guillaume THIRARD

Objet : JLC du 14 octobre dans le cadre du
projet de la ligne Avelin-Gavrelle

Monsieur le Secrétaire Général,

Lors de cette réunion j'avais des points à évoquer, lesquels l'ont déjà été fait lors des commissions où notre association s'est grandement investie. Mais, afin de ne pas alourdir plus cette réunion qui nécessitait une décision, j'ai reporté mon intervention.

J'ai pu apprécier votre démarche allant vers les intervenants, ouvrant le dialogue à des demandeurs non invités et qui ont pu s'exprimer librement, mais aussi aboutissant à une étape importante.

Dans ce projet j'estime que, bien qu'ayant participé aussi à la commission énergie, l'association que je représente n'a pas la compétence du sujet. De plus c'est pas dans ce cadre que l'on peut décider de l'utilité ou non de ce projet. Si certains voulaient en débattre, alors que la décision sur la transition énergétique n'est pas encore à son terme, dans ce cas c'est au travers de grands élus et auprès de l'Etat qu'il fallait déposer ses doléances, et pas simplement auprès de l'opérateur qui n'est pas le décisionnaire, sur un enjeu national et je dirais plus Européen.

Au début, je rappelle que Chlorophylle Environnement s'est fortement investie dans ce projet, mais comme par son habitude, dans le dialogue et la concertation, en refusant les positions radicales, travaillant dans une démarche de Développement Durable.

Et, à cette époque, il m'avait été alors demandé de prendre position sur un fuseau par des collègues d'autres mouvements, ce qu'ils avaient fait pour leur part. Je leur ai fait remarquer que ceci ne correspondait pas à notre démarche et que la santé des habitants d'un fuseau ou un autre méritait les mêmes égards. De plus bien que d'autres sujets soient très importants, la santé est notre préoccupation première.

J'ai été l'un des premiers demandeurs d'une commission santé, et avec satisfaction celle-ci a été retenue. Mais sur la question il y a ou pas risque, là aussi on a beau passer des jours et dépenser beaucoup, l'on n'arrivera pas à avoir une position partagée. C'est pourquoi j'ai vite compris, et fait des propositions à ce sujet, ne pas perdre de temps, être pragmatique et efficace, mais assurer un principe de précaution. En effet les travaux de nos commissions, et les mesures sur les CEM ont pu clairement établir les distances, tout comme pour le bruit, reste à poursuivre nos travaux sur une enquête auprès du public et assurer le contrôle dans les années à venir des engagements pris.

Malheureusement, même s'il y en aura beaucoup moins, des habitations seront impactées dans le périmètre, en raison de l'urbanisation du territoire.

J'ai donc deux demandes à faire à Mr Le Préfet et aux acteurs de ce projet. Offres que j'ai déjà faites en commission et qui reflète la tendance de ces membres:

1) Que compte faire l'Etat pour ces habitants qui ne souhaitent pas rester près de la ligne, les cas sont très flagrants à Leforest.

(Nous pouvons si Mr le Préfet est d'accord, travailler tous ensemble sur le sujet, afin d'y apporter des propositions les plus sereines).

2) Conformément à ce que la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet avait dit, qu'il n'y ai plus de constructions sensibles dans la ligne des 100 m,. Conformément à l'instruction du 23 avril 2013 de Delphine Bato et aux préconisations de l'Anses du 6 avril 2010, qui aussi demande de ne plus construire à moins de 100 m.

Ceci concerne entre autres les écoles et crèches, sachant qu'un enfant passe plus de temps dans son habitation que dans ces établissements

JE CONSIDERE L'HABITATION AU MEME TITRE

EN CONSEQUENCE JE DEMANDE, CONFORMEMENT A LA LOI:
LA CREATION D'UNE ZONE NON AEDIFICANDI DANS CE PERIMETRE.

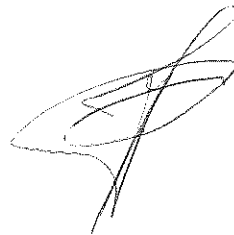
Ceci facilitera l'argumentation pour les élus, qui ont parfois des difficultés à expliquer la problématique aux futurs constructeurs, ce qui évitera toute polémique à l'avenir.

Tout cela dans un souci de préservation de la santé L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRECAUTION, CE QUI À DÉJÀ ÉTÉ FAIT PAR AILLEURS.

Cette proposition a aussi été reprise par des élus lors de l'ILC.

Pardonnez moi d'avoir été aussi long, et vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Jean Paul Houzé
Vice Président de Chlorophylle Environnement